



Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences et de la filière nucléaire

Cette mesure vise à renforcer les compétences ainsi que la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire.

De quoi s'agit-il ?

Cette mesure vise à subventionner :

- ▶ Le **développement et le renforcement des compétences de la filière nucléaire** en soutenant les initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques (comme le soudage), afin de pouvoir conserver les gestes techniques nécessaires à la sûreté des installations nucléaires et de poursuivre les efforts de reconstitution et de développement des compétences des entreprises de la filière.
- ▶ La **modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire et le soutien à des projets de relocalisation**, afin de renforcer la compétitivité, l'autonomie et la résilience des entreprises de la filière.

Qui peut en bénéficier ?

Pour le développement et le renforcement des compétences

Les entreprises de la filière nucléaire française, notamment les PME et ETI, pourront bénéficier des subventions de cette mesure.

Pour la modernisation industrielle

Les entreprises de la filière nucléaire française, notamment les PME et ETI, ayant un projet d'investissement industriel d'au moins 200 000 €.

Comment en bénéficier ?

Pour le développement et le renforcement des compétences

Les modalités de cette mesure seront définies début 2021.

Pour la modernisation industrielle

Cette mesure a été intégrée au sein de l'appel à projets « Plan de relance pour l'industrie – Secteurs stratégiques » opéré par Bpifrance. Les projets sont à déposer en ligne sur la plateforme nationale de Bpifrance, et sont instruits par la Direction générale des entreprises (DGE), la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et le niveau national de Bpifrance.



Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences et de la filière nucléaire

Calendrier de mise en oeuvre

Pour le développement et le renforcement des compétences

Cette mesure sera mise en œuvre début 2021.

Pour la modernisation industrielle

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 1er juin 2021. Trois dates successives de relèves de dossiers sont prévues au 1er semestre : le 26 janvier 2021, le 31 mars 2021, et le 1er juin 2021.

Liens utiles

Pour le développement et le renforcement des compétences

[Le comité stratégique de la filière nucléaire](#)

Pour la modernisation industrielle

Plus d'informations sur le site de Bpifrance :

[Le Plan de relance pour l'industrie](#)
[Appel à projets « Plan de relance pour l'industrie – Secteurs stratégiques »](#)

Qui contacter en Normandie ?



La Direccte de Normandie :
norm.relance-industrie@direccte.gouv.fr